

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

. . . . .

L'an deux mil seize, le sept avril, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jésus VEIGA, Maire.

**Présents** : MM. Jésus VEIGA • Martial ZANINETTI • M. Jean-Louis CORREIA • Mme Annie FAURE • M. Alain PLESSIS • Mme Martine DUBERNET • M. Jean-Pierre DEYRES • Mmes Annick CAILLOT • Christiane BROCHARD • MM. Jean-Pierre SEGUIN • Frédéric MOREAU • Jean-Marie LABADIE • Didier DEYRES • Mme Isabelle FORTIN.

**Pouvoirs** : Mme Martine ANDRIEUX → pouvoir à Mme Annie FAURE • M. Jean BABINOT → pouvoir à M. Jean-Louis CORREIA • M. Jean-Claude MANDRON → pouvoir à M. Jésus VEIGA • Mme Bénédicte PITON → pouvoir à M. Martial ZANINETTI • Mme Sylvie LESUEUR → pouvoir à M. Frédéric MOREAU • Mme Sonia MEYRE → pouvoir à Mme Christiane BROCHARD • Mme Hélène PETIT → pouvoir à Mme Martine DUBERNET • Mme Sophie BRANA → pouvoir à M. Didier DEYRES • M. Philippe PAQUIS → pouvoir à Mme Isabelle FORTIN.

**Date de Convocation du Conseil Municipal** : 31 mars 2016.

**Nombre de Conseillers en Exercice** : 23.

Mme Annick CAILLOT a été désignée Secrétaire de Séance.

. . . . .

M. le Maire retire de l'ordre du jour la délibération n° 16-009 : Création du Comité Consultatif Observatoire Économique et Social.

## **AMENDEMENT AU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

Dans la partie « Questions Diverses » : après « la réduction des parkings », rajouter « à géométrie variable ». ...Il considère que la réduction du parking à géométrie variable est une bonne idée,...

## **DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS**

- n° 16/08 du 28 janvier 2016, portant passation de commande d'un mobil-home pour Personnes à Mobilité Réduite au camping municipal, et retenant l'entreprise O'HARA Groupe BENETEAU, pour un montant de 21 126 € HT ;
- n° 16/09 du 28 janvier 2016, portant passation d'un marché de MAPA pour l'acquisition d'un tracteur forestier avec broyeur -Annule et remplace la Décision n° 16/01-, et retenant la société AGRI 33 SAS, pour un montant de 130 514 € HT + 4 600 € HT avec l'option treuil ;
- n° 16/10 du 29 janvier 2016, portant acquisition d'un véhicule neuf, et retenant l'entreprise MITSUBISHI MOTORS, pour un montant de 22 568,75 € HT ;
- n° 16/11 du 1<sup>er</sup> février 2016, portant passation d'une commande de travaux de dépressage et d'élagage de semis de pins sur la forêt communale soumise au régime forestier, et retenant la SARL COSTA et Associés, pour un montant de 10 440 € HT ;
- n° 16/12 du 4 février 2016, portant commande de fournitures ainsi que de pose d'agrès sur le Parcours Santé de Lentrade, et retenant l'entreprise Cyril MELEN Travaux Publics, pour un montant de 14 122 € HT ;
- n° 16/13 du 16 février 2016, portant passation d'une commande de graines de pin maritime, et retenant la SARL D'A NOSTE, pour un montant de 11 250 € HT ;

- n° 16/14 du 15 mars 2016, portant passation du contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de diagnostic du forage du bourg F2bis, et retenant l'entreprise PRIMA GROUPE, pour un montant de 1 000 € HT ;
- n° 16/15 du 17 mars 2016, portant passation du contrat sur la réalisation d'inspection télévisuelle et de travaux d'hydro-curage Avenues de la Côte d'Argent et de Bordeaux, et retenant l'entreprise SUEZ Environnement SANITRA FOURRIER, pour un montant de 5 080 € HT ;
- n° 16/16 du 21 mars 2016, portant passation du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'extension du groupe scolaire, avec Mme Emmanuelle DUBOIS . ITG, pour un montant de 9 600 € HT en phases préalable et opérationnelle, et 975 € HT en phase opérationnelle ;
- n° 16/17 du 23 mars 2016, portant passation des avenants du marché extension du restaurant scolaire et mise aux normes, et retenant diverses entreprises pour divers lots de travaux, signant les avenants et portant le marché à 877 885,40 € HT ;
- n° 16/18 du 1<sup>er</sup> avril 2016, portant passation d'une commande de travaux divers sur le réseau AEP Route de la Jenny et Chemin de Craste Neuve, et retenant l'entreprise SAUR, pour un montant de 6 603,35 € HT ;
- n° 16/19 du 6 avril 2016, portant commande de travaux d'entretien des deux courts de tennis au camping municipal, et retenant l'entreprise Groupe Tennis d'Aquitaine, pour un montant de 8 390 € HT.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DES BUDGETS PRINCIPAL (N° 16-010) . BOIS ET FORÊT (N° 16-011) . CAMPING (N° 16-012) . ZAE (N° 16-013) . TRANSPORTS SCOLAIRES (N° 16-014) . EAU ET ASSAINISSEMENT (N° 16-015)**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, en référence au compte administratif 2015, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, et l'état des restes à réaliser ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1 ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 ° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DÉCLARE** à la majorité des membres présents et représentés, 18 POUR et 5 ABSTENTIONS (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Isabelle FORTIN, Mme Sophie BRANA par pouvoir à M. Didier DEYRES et M. Philippe PAQUIS par pouvoir à Mme Isabelle FORTIN) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M. Jean-Marie LABADIE souhaite que soit développée l'approche environnementale dans le cadre des projets en matière d'eau et d'assainissement.

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 DU BUDGET PRINCIPAL (N° 16-016) . BOIS ET FORÊT (N° 16-017) . CAMPING (N° 16-018) . ZAE (N° 16-019) . TRANSPORTS SCOLAIRES (N° 16-020) . EAU ET ASSAINISSEMENT (N° 16-021)**

Le Conseil Municipal sous la conduite de Mme Annie FAURE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Jésus VEIGA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**BUDGET PRINCIPAL**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		54 822,74		363 223,79		418 046,53
Opérations de l'exercice	2 948 137,67	3 977 275,02	1 137 603,06	1 326 510,32	4 085 740,73	5 303 785,34
<b>TOTAUX</b>		1 029 137,35		188 907,26		1 218 044,61
Résultats de clôture		1 083 960,09		552 131,05		1 636 091,14
Restes à réaliser			385 446,00			
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	2 948 137,67	4 032 097,76	1 137 603,06	1 689 734,11	4 085 740,73	5 721 831,87
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		1 083 960,09		552 131,05		1 636 091,14

**BUDGET BOIS ET FORÊT**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		15 935,01	221 753,75			
Opérations de l'exercice	684 623,18	1 152 979,23	47 066,74	209 647,44	731 689,92	1 362 626,67
<b>TOTAUX</b>		468 356,05		162 580,70		630 936,75
Résultats de clôture		484 291,06	59 173,05			425 118,01
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	684 623,18	1 168 914,24	268 820,49	209 647,44	953 443,67	1 378 561,68
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		484 291,06	59 173,05			425 118,01

**BUDGET CAMPING**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		355 307,32		143 002,64		498 309,96
Opérations de l'exercice	1 391 523,93	1 209 296,41	52 682,57	84 637,45	1 444 206,50	1 293 933,86
<b>TOTAUX</b>	182 227,52			31 954,88	150 272,64	
Résultats de clôture		173 079,80		174 957,52		348 037,32
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	1 391 523,93	1 564 603,73	52 682,57	227 640,09	1 444 206,50	1 792 243,82
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		173 079,80		174 957,52		348 037,32

**BUDGET ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		34 266,32	200 000,00			
Opérations de l'exercice	106 133,00	150 160,33	100 000,00	100 000,00	206 133,00	250 160,33
TOTAUX		44 027,33				44 027,33
Résultats de clôture		78 293,65	200 000,00		121 706,35	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	106 133,00	184 426,65	300 000,00	100 000,00	206 133,00	250 160,33
RÉSULTATS DÉFINITIFS		78 293,65	200 000,00		121 706,35	

## BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		12 288,49		26 927,19		
Opérations de l'exercice	55 329,90	56311,24	15 003,91	16 851,64	70 333,81	73 162,88
TOTAUX		981,34		1 847,73		2 829,07
Résultats de clôture		13 269,83		28 774,92		42 044,75
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	55 329,90	68 599,73	15 003,91	43 778,83	70 333,81	112 378,56
RÉSULTATS DÉFINITIFS		13 269,83		28 774,92		42 044,75

## BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		50 814,72		109 343,09		
Opérations de l'exercice	252 183,96	313 656,32	1 651 204,06	1 524 171,20	1 903 388,02	1 837 827,52
TOTAUX		61 472,36	127 032,86		65 560,50	
Résultats de clôture		112 287,08	17 689,77			94 597,31
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	252 183,96	364 471,04	1 651 204,06	1 633 514,29	1 903 388,02	1 837 827,52
RÉSULTATS DÉFINITIFS		112 287,08	17 689,77			94 597,31

Mme Isabelle FORTIN souhaite une présentation plus lisible, pour exemple, elle désigne le tableau donné au Conseil Communautaire sur les comptes. M. le Maire lui répond que cela est un document de travail et que la délibération du Conseil Communautaire obéit au même formalisme.

### N° 16-022 . AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2015 SUR 2016 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, et 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Isabelle FORTIN, Mme Sophie BRANA par pouvoir à M. Didier DEYRES, M. Philippe PAQUIS par pouvoir à Mme Isabelle FORTIN),

**DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

› Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

. Résultat de l'exercice..... excédent ..... 1 029 137,35 €  
 . Résultat reporté de l'exercice antérieur ..... excédent ..... 54 822,74 €  
 . Résultat de clôture à affecter : (A1) ..... excédent ..... 1 083 960,09 €

► **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

. Résultat de la section d'investissement de l'exercice ..... excédent ..... 188 907,26 €  
 . Résultat reporté de l'exercice antérieur ..... excédent ..... 363 223,79 €  
 . Résultat comptable cumulé..... excédent ..... 552 131,05 €  
 . Dépenses d'investissement engagées non mandatées ..... 385 446,00 €  
 . Recettes d'investissement restant à réaliser.....-  
 . Solde des restes à réaliser ..... 385 446,00 €  
 . Besoin réel de financement ..... -

► **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1) ..... 1 083 960,09 €  
 . En dotation complémentaire en réserves :  
 (Recette budgétaire au compte R 1068) ..... 1 000 000,00 €  
 . En excédent reporté à la section de fonctionnement  
 (Recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire 002 du budget N + 1) ..... 83 960,09 €

► **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2015 :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 0001 : solde exécution N-1	R 001 : solde exécution N-1
/	83 960,09 €	/	552 131,05 € 1068 : 1 000 000,00 €

**N° 16-023 . AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2015 SUR 2016 BUDGET BOIS ET FORÊT**

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, et 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Isabelle FORTIN, Mme Sophie BRANA par pouvoir à M. Didier DEYRES, M. Philippe PAQUIS par pouvoir à Mme Isabelle FORTIN),

**DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

► **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

. Résultat de l'exercice..... excédent ..... 468 356,05 €  
 . Résultat reporté de l'exercice antérieur ..... excédent ..... 15 935,01 €  
 . Résultat de clôture à affecter : (A1) ..... excédent ..... 484 291,06 €

► **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

. Résultat de la section d'investissement de l'exercice ..... excédent ..... 162 580,70 €  
 . Résultat reporté de l'exercice antérieur ..... déficit ..... 221 753,75 €  
 . Résultat comptable cumulé ..... déficit ..... 59 173,05 €  
 . Dépenses d'investissement engagées non mandatées ..... -  
 . Recettes d'investissement restant à réaliser ..... -  
 . Solde des restes à réaliser ..... -  
 . Besoin réel de financement ..... 59 173,05 €

► **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1) .....	484 291,06 €
. En dotation complémentaire en réserves :	
(recette budgétaire au compte R 1068) .....	-
. En excédent reporté à la section de fonctionnement	
(recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire 002 du budget N + 1).....	484 291,06 €

► **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2015 :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
/	R 002 : excédent reporté 484 291,06 €	D 0001 : solde exécution N-1 59 173,05 €	R 001 : solde exécution N-1 / 1068 :

M. Didier DEYRES évoque le déficit reporté sur le budget « Bois et Forêt ». Il suppose que cela a été rétabli grâce aux prix du bois. M. Jean-Pierre DEYRES le lui confirme mais indique que les cours du bois fléchissent.

**N° 16-024 . AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2015 SUR 2016 BUDGET CAMPING**

**Vu** l'avis favorable du Conseil d'Exploitation Camping du 4 avril 2016 ;

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, et 5 ABSTENTIONS (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Isabelle FORTIN, Mme Sophie BRANA par pouvoir à M. Didier DEYRES, M. Philippe PAQUIS par pouvoir à Mme Isabelle FORTIN),

**DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

► **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

. Résultat de l'exercice.....	déficit.....	182 227,52 €
. Résultat reporté de l'exercice antérieur.....	excédent.....	355 307,32 €
. Résultat de clôture à affecter : (A1).....	excédent.....	173 079,80 €

► **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

. Résultat de la section d'investissement de l'exercice .....	excédent.....	31 954,88 €
. Résultat reporté de l'exercice antérieur.....	excédent.....	143 002,64 €
. Résultat comptable cumulé(R 001).....	excédent.....	174 957,52 €
. Dépenses d'investissement engagées non mandatées .....		-
. Recettes d'investissement restant à réaliser.....		-
. Solde des restes à réaliser.....		-
. Besoin réel de financement .....		-

► **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1) .....	173 079,80 €
. En dotation complémentaire en réserves :	
(recette budgétaire au compte R 1068) .....	-
. En excédent reporté à la section de fonctionnement	
(recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire 002 du budget N + 1) .....	173 079,80 €

► **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2015 :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
/	R 002 : excédent reporté 173 079,80 €	D 0001 : solde exécution N-1 /	R 001 : 174 957,52 € solde exécution N-1 1068

#### N° 16-025 . AFFECTATION RÉSULTATS DE 2015 SUR 2016 BUDGET ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, et 5 ABSTENTIONS (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Isabelle FORTIN, Mme Sophie BRANA par pouvoir à M. Didier DEYRES, M. Philippe PAQUIS par pouvoir à Mme Isabelle FORTIN),

**DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

► **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

. Résultat de l'exercice.....	excédent.....	44 027,33 €
. Résultat reporté de l'exercice antérieur.....	excédent.....	34 266,32 €
. Résultat de clôture à affecter : (A1).....	excédent.....	78 293,65 €

► **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

. Résultat de la section d'investissement de l'exercice .....	excédent/déficit.....	-
. Résultat reporté de l'exercice antérieur.....	déficit.....	200 000,00 €
. Résultat comptable cumulé.....	déficit.....	200 000,00 €
. Dépenses d'investissement engagées non mandatées .....		-
. Recettes d'investissement restant à réaliser.....		-
. Solde des restes à réaliser.....		-
. Besoin réel de financement .....		-

► **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1) .....	78 293,65 €
. En dotation complémentaire en réserves :	
(recette budgétaire au compte R 1068) .....	-
. En déficit reporté à la section de fonctionnement	
(recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire 002 du budget N + 1) .....	78 293,65 €

► **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2015 :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté 78 293,65 €	D 0001 : solde exécution N-1 200 000,00 €	R 001 : solde exécution N-1 1068 :

M. Didier DEYRES suppose que les comptes seront rétablis une fois que les lots seront tous vendus. M. le Maire le lui confirme.

#### N° 16-026 . AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2015 SUR 2016 BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, et 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Isabelle FORTIN, Mme Sophie BRANA par pouvoir à M. Didier DEYRES, M. Philippe PAQUIS par pouvoir à Mme Isabelle FORTIN),

**DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

► **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

. Résultat de l'exercice..... excédent ..... 981,34 €  
 . Résultat reporté de l'exercice antérieur ..... excédent ..... 12 288,49 €  
 . Résultat de clôture à affecter : (A1) ..... excédent ..... 13 269,83 €

► **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

. Résultat de la section d'investissement de l'exercice ..... excédent ..... 1 847,73 €  
 . Résultat reporté de l'exercice antérieur ..... excédent ..... 26 927,19 €  
 . Résultat comptable cumulé ..... excédent ..... 28 774,92 €  
 . Dépenses d'investissement engagées non mandatées ..... -  
 . Recettes d'investissement restant à réaliser ..... -  
 . Solde des restes à réaliser ..... -  
 . Besoin réel de financement ..... -

► **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1) ..... 13 269,83 €  
 . En dotation complémentaire en réserves :  
 (recette budgétaire au compte R 1068) ..... -  
 . En excédent reporté à la section de fonctionnement  
 (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire 002 du budget N + 1) ..... 13 269,83 €

► **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2015 :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
/	R 002 : excédent reporté 13 269,83 €	D 0001 : solde exécution N-1 /	R 001 : solde exécution N-1 28 774,92 €

**N° 16-027 . AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2015 SUR 2016 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, et 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Isabelle FORTIN, Mme Sophie BRANA par pouvoir à M. Didier DEYRES, M. Philippe PAQUIS par pouvoir à Mme Isabelle FORTIN),

**DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

► **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

. Résultat de l'exercice..... excédent ..... 61 472,36 €  
 . Résultat reporté de l'exercice antérieur ..... excédent ..... 50 814,72 €  
 . Résultat de clôture à affecter : (A1) ..... excédent ..... 112 287,08 €

► **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

. Résultat de la section d'investissement de l'exercice ..... déficit ..... 127 032,86 €  
 . Résultat reporté de l'exercice antérieur ..... excédent ..... 109 343,09 €  
 . Résultat comptable cumulé ..... déficit ..... 17 689,77 €  
 . Dépenses d'investissement engagées non mandatées ..... -



. Recettes d'investissement restant à réaliser .....-  
 . Solde des restes à réaliser .....-  
 . Besoin réel de financement ..... 17 689,77 €

► **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1) ..... 112 287,08 €  
 . En dotation complémentaire en réserves :  
 (Recette budgétaire au compte R 1068) ..... 100 000,00 €  
 . En excédent reporté à la section de fonctionnement  
 (Recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire 002 du budget N + 1) ..... 12 287,08 €

► **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2015 :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit reporté	R 002 : excédent reporté 12 287,08 €	D 0001 : solde exécution N-1 17 689,77 €	R 001 solde exécution N-1 : 1068 : 100 000,00 €

**N° 16-028 . VOTE BUDGET BOIS ET FORÊT 2016**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants, L2311-1 à L2343-2 relatifs aux finances et budgets communaux ;

**Vu** la nomenclature comptable M 14 applicable à ce type de budget ;

M. le Maire présente les propositions par chapitre :

**Section d'Investissement :**

**En Investissement :**

**Au chapitre 21, les investissements prévus sont :**

. La réfection de la piste Leuchit de Pelet : 73 063,35 € financée par fonds européens à hauteur de 57 378 €  
 . L'achat de graines de pins : 20 000 €  
 . Autres constructions : 10 234,60 €

CHAPITRE	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2016
D001	Déficit reporté	59 173,05
16	Remboursement d'emprunt	20 968,00
21	Travaux acquisitions	103 236,95
	<b>TOTAL</b>	<b>183 378,00</b>

CHAPITRE	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2016
021	Virement de la section de fonctionnement	126 000,00
13	Subventions d'investissement	57 378,00
	<b>TOTAL</b>	<b>183 378,00</b>

**Section de Fonctionnement :**

CHAPITRE	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2016
011	Charges à caractère générale	151 729,00
012	Charges de personnel	70 000,00
65	Reversement commune	900 000,00
66	Charges financières	440,00
67	Charges exceptionnelles	2 831,00
023	Virement à la section d'investissement	126 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 251 000,00</b>

CHAPITRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2016
70	Coupes de bois et autres produits	765 540,00
75	Autres produits de gestion courante	1,94
77	Produits exceptionnels	1 167,00
R002	Excédent de fonctionnement antérieur	484 291,06
	<b>TOTAL</b>	<b>1 251 000,00</b>

Au chapitre 011, les charges à caractère général sont principalement les frais de l'ONF partie soumise, les travaux de débardage, élagage, entretien en forêt, l'entretien des véhicules et du matériel. Il est prévu un reversement au budget principal de la commune de 900 000 €.

Après lecture chapitre par chapitre, dans chacune des deux sections, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés et 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Isabelle FORTIN, Mme Sophie BRANA par pouvoir à M. Didier DEYRES, M. Philippe PAQUIS par pouvoir à Mme Isabelle FORTIN),

**ADOPTE** le budget annexe « Forêt » 2015 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :  
 † 1 251 000,00 € en section de fonctionnement ;  
 † 183 378,00 € en section d'investissement.

#### **N° 16-029 . VOTE DU BUDGET ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES 2016**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la nomenclature comptable M 14 dans sa partie relative aux opérations de lotissement réalisées par les communes ;

M. le Maire présente les propositions par chapitre.

#### **Section d'Investissement :**

Dépenses et recettes équivalentes correspondantes à des opérations d'ordre demandées par la Trésorerie afin de régulariser des anomalies comptables.

CHAPITRE	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2016
001	Solde d'investissement reporté - Déficit	200 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>200 000,00</b>

CHAPITRE	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2016
021	Virement à la section de fonctionnement	200 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>200 000,00</b>

#### **Section de Fonctionnement**

**Chapitre 011 :**

Enveloppe destinée à des frais ou travaux non prévus.

**Chapitre 65 :**

Un reversement de l'excédent à la commune est prévu pour un montant de 45 000 €.

**Chapitre 70 :**

Il reste 3 lots à vendre représentant la somme de 169 581 €.

CHAPITRE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2016
011	Charges à caractère général	2 876,00
65	Charges gestion courante : reversement commune	45 000,00
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>247 876,00</b>

CHAPITRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2016
002	Excédent reporté de l'exercice antérieur	78 293,65
70	Produits de service	169 581,35
75	Autres produits de gestion courante	1,00
	<b>TOTAL</b>	<b>247 876,00</b>

Après lecture chapitre par chapitre, dans chacune des deux sections, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, et 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Isabelle FORTIN, Mme Sophie BRANA par pouvoir à M. Didier DEYRES, M. Philippe PAQUIS par pouvoir à Mme Isabelle FORTIN),

**APPROUVE** le budget « Zone d'Activités Économiques » 2016 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- 200 000,00 € en section d'investissement ;
- 247 876,00 € en section de fonctionnement.

**N° 16-030 . VOTE DU BUDGET « RÉGIE TRANSPORTS SCOLAIRES » 2016**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants, L2311-1 à L2343-2 relatifs aux finances et budgets communaux ;

**Vu** la nomenclature comptable M 43 applicable à ce type de budget ;

**Après** présentation chapitre par chapitre dans chacune des deux sections ;

**Section d'Investissement :**

CHAPITRE	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2016
16	Remboursement emprunt	15 663,00
21	Immobilisations corporelles	29 964,00
	<b>TOTAL</b>	<b>45 627,00</b>

CHAPITRE	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2016
----------	---------------------------	-------------

001	Excédent reporté de l'exercice antérieur	28 774,92
040	Opération d'ordre de transfert entre section	16 852,08
	<b>TOTAL</b>	<b>45 627,00</b>

**Section de Fonctionnement :**

Chapitre 011 : Les charges à caractère général recouvrent les fluides, l'entretien et les réparations du bus et l'assurance.

Chapitre 012 : Les charges de personnel recouvrent celles du chauffeur, de l'accompagnatrice et du temps du personnel des ateliers pour l'entretien du bus.

CHAPITRE	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2016
011	Charges à caractère général	19 200,92
012	Charges de personnel	23 200,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	16 852,08
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00
66	Charges financières	1 500,00
	<b>TOTAL</b>	<b>61 753,00</b>

CHAPITRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2016
002	Excédent reporté de l'exercice antérieur	13 269,83
74	Subventions d'exploitation du CG33	4 483,17
77	Produits exceptionnels (subvention communale)	44 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>61 753,00</b>

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, et 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Isabelle FORTIN, Mme Sophie BRANA par pouvoir à M. Didier DEYRES, M. Philippe PAQUIS par pouvoir à Mme Isabelle FORTIN),

**ADOPTE** le budget 2016 Régie Transports Scolaires qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- 61 753,00 € en section d'exploitation ;
- 45 627,00 € en section d'investissement.

**N° 16-031 . DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET CAMPING 2016**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du 22 décembre 2015 concernant le vote du Budget Camping 2016 ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du Camping du 4 avril 2016 ;

M. le Maire donne lecture par chapitre de la décision modificative n° 1 correspondant à l'affectation des résultats 2015 en section de Fonctionnement et d'Investissement sur le Budget 2016.

**En Fonctionnement :**

Une hausse des recettes :

Chapitre R002 : Excédent de fonctionnement reporté : + 173 079,80 €

Équilibrées par une affectation en dépenses :

Chapitre D011 : Charges à caractère général : + 83 079,80 €

Chapitre D012 : Charges de personnel : + 55 000 €

Chapitre D67 : Charges exceptionnelles : + 35 000 €

**En Investissement :**

Une hausse des recettes :

Chapitre R001 : Excédent d'investissement reporté : + 174 957,52 €

Chapitre R20 : Frais d'études : + 9 724 €

Equilibrée par une baisse des recettes :

Chapitre R16 : Emprunt : - 98 234,32 €

Et une affectation en dépenses :

Chapitre D041 : Opérations patrimoniales : Travaux : + 9 724 €

Chapitre D16 : Dépôts et cautionnement reçus : + 2 091 €

Chapitre D21 : Immobilisations corporelles : + 74 166,20 €

Chapitre D27 : Autres immobilisations financières : + 466 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002 : Résultat exploitation reporté (excédent ou déficit)				173 079,80 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)</b>				<b>173 079,80 €</b>
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie...)		25 000,00 €		
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement		10 079,80 €		
D-611 : Sous-traitance générale		20 000,00 €		
D-6125 : Crédit-bail immobiliers		6 000,00 €		
D-61523 : Entretien et réparations réseaux		5 000,00 €		
D-61528 : Entretien et réparations autres biens immobiliers		17 000,00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>83 079,80 €</b>		
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base		21 000,00 €		
D-6412 : Congés payés		5 000,00 €		
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		10 000,00 €		
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite		5 000,00 €		
D-6454 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.		14 000,00 €		
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>55 000,00 €</b>		
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		35 000,00 €		
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>35 000,00 €</b>		
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>173 079,80 €</b>		<b>173 079,80 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				174 957,52 €
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>				<b>174 957,52 €</b>
D-2138 : Autres constructions		9 724,00 €		
R-2031 : Frais d'études				9 724,00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>9 724,00 €</b>		<b>9 724,00 €</b>
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus		2 091,00 €		
R-1641 : Emprunts en euros			101 200,00 €	
R-165 : Dépôts et cautionnements reçus				2 965,68 €
<b>TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>2 091,00 €</b>	<b>101 200,00 €</b>	<b>2 965,68 €</b>
D-2138 : Autres constructions		74 166,20 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>74 166,20 €</b>		

D-275 : Dépôts et cautionnements versés		466,00 €		
<b>TOTAL D 27 : Autres Immo. financières</b>		<b>466,00 €</b>		
<b>Total INVESTISSEMENT</b>		<b>86 447,20 €</b>	<b>101 200,00 €</b>	<b>187 647,20 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>259 527,00 €</b>		<b>259 527,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, et 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Isabelle FORTIN, Mme Sophie BRANA par pouvoir à M. Didier DEYRES, M. Philippe PAQUIS par pouvoir à Mme Isabelle FORTIN),

**ADOPTE** la décision modificative n° 1 du Budget Camping, votée par chapitre.

### **N° 16-032 . DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET EAU ASSAINISSEMENT 2016**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les délibérations n° 15-123 du 22 décembre 2015 sur le vote du Budget Eau Assainissement 2016 et n° 16-003 du 27 janvier 2016 sur le vote de la décision modificative n° 1 ;

M. le Maire donne lecture par chapitre de la décision modificative n° 2 correspondant à des ajustements de dépenses en section de Fonctionnement et d'Investissement correspondant à l'affectation des résultats 2015.

#### **En Fonctionnement :**

L'intégration du résultat 2015 :

Chapitre R002 : Excédent de fonctionnement reporté : + 12 287,08 €

Equilibrée par une affectation en dépenses :

Chapitre D011 : Charges à caractère général : + 9 000 €

Chapitre D65 : Autres charges de gestion courante : + 3 287 €

Et une baisse des recettes :

Chapitre R70 : Ventes de produits : - 0,08 €

#### **En Investissement :**

Une affectation en dépenses :

Chapitre D001 : Solde d'investissement reporté : + 17 689,77 €

Chapitre D23 : Immobilisations en cours : + 306 399,23 € portant le montant des investissements à réaliser à 637 000 € comprenant la fin des travaux de l'extension du réseau d'assainissement Avenue du bassin d'Arcachon, la réhabilitation du château d'eau, le diagnostic et les travaux d'amélioration du réseau d'eaux usées, ainsi que les travaux de sectorisation du réseau d'Alimentation d'Eau Potable phase 2.

Equilibré par une hausse des recettes :

Chapitre R10 : Excédent de fonctionnement capitalisé (réserves) : + 100 000,00 €

Chapitre R13 : Subventions d'investissement : + 149 089 € correspondant au financement par l'Agence de l'Eau de la 4<sup>ème</sup> tranche de l'extension du réseau Avenue du Bassin d'Arcachon.

Chapitre R16 : Emprunts : + 75 000 portant le montant d'emprunt à 225 000 €.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)				12 287,08 €
<b>TOTAL R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)</b>				<b>12 287,08 €</b>
D-604 : Achat d'études, prestations de services, équipements et travaux		5 000,00 €		
D-6378 : Autres impôts, taxes et versements assimilés		4 000,00 €		
<b>TOTAL D-011 : Charges à caractère général</b>		<b>9 000,00 €</b>		
D-658 : Charges diverses de la gestion courante		3 287,00 €		

<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>		<b>3 287,00 €</b>		
R-704 : Travaux			0,08 €	
<b>TOTAL R-70 : Ventes de produits fabriqués, prest° de services, marchandises</b>			<b>0,08 €</b>	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 287,00 €</b>	<b>0,08 €</b>	<b>12 287,08 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		17 689,77 €		
<b>TOTAL D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>17 689,77 €</b>		
R-1068 : Autres réserves				100 000,00 €
<b>TOTAL R-10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>				<b>100 000,00 €</b>
R-131 : Subvention d'équipement				149 089,00 €
<b>TOTAL R-13 : Subventions d'investissement</b>				<b>149 089,00 €</b>
R-1641 : Emprunts en euros				75 000,00 €
<b>TOTAL R-16 : Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>75 000,00 €</b>
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques		306 399,23 €		
<b>TOTAL D-23 : Immobilisations en cours</b>		<b>306 399,23 €</b>		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>324 089,00 €</b>		<b>324 089,00 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>336 376,00 €</b>		<b>336 376,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, et 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Isabelle FORTIN, Mme Sophie BRANA par pouvoir à M. Didier DEYRES, M. Philippe PAQUIS par pouvoir à Mme Isabelle FORTIN),

**ADOPTE** la décision modificative n° 2 du Budget 2016 Eau Assainissement, votée par chapitre.

#### **N° 16-033 . VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2016**

M. le Maire explique que l'état et les éléments communiqués par les services fiscaux font apparaître pour 2016 une sensible augmentation des bases d'imposition : + 3,92 % pour la taxe d'habitation ; + 3,02 % pour la taxe foncière bâtie ; + 0,97 % pour le foncier non-bâti.

Le contexte national de restriction budgétaire se confirme avec la baisse croissante et importante de la Dotation Globale de Fonctionnement sur 3 ans. Dans le même temps, le niveau des aides de l'État et des collectivités locales (le Département) diminue.

Afin de pouvoir répondre aux besoins de la commune notamment dans le secteur scolaire, il est proposé une augmentation modérée des taux d'imposition de 1 %.

Le produit fiscal minimum, à taux constants en 2016, serait de 1 479 157 €.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, et 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Isabelle FORTIN, Mme Sophie BRANA par pouvoir à M. Didier DEYRES, M. Philippe PAQUIS par pouvoir à Mme Isabelle FORTIN),

**FIXE** comme suit, le coefficient de variation proportionnelle de chaque taux :

$$\frac{\text{produit attendu } 1\,493\,963\text{ €}}{\text{produit de référence } 1\,479\,157\text{ €}} = 1,010009$$

**DÉCIDE** de porter les taux pour 2016 à :

- taxe d'habitation (16,28 → 16,44)  
soit un produit de .....722 702 €
- foncier bâti (24,59 → 24,84)  
soit un produit de .....702 972 €
- foncier non-bâti (32,48 → 32,81)

soit un produit de ..... 68 278 €  
soit total de .....1 493 952 €

Le produit attendu est inscrit au budget 2016, de même que le montant des aides compensatrices versées par l'État de 48 212 €.

Mme Isabelle FORTIN demande pourquoi proposer une augmentation des taux alors que des excédents sont constatés. M. Jésus VEIGA rappelle le contexte de restriction budgétaire : baisse de la dotation de fonctionnement et des subventions. Il souhaite conserver une marge de manœuvre. Mme Isabelle FORTIN constate que le chapitre 74 est quasiment au même niveau en 2015 par rapport à 2014. La baisse des dotations ne justifie pas l'augmentation des impôts. M. le Maire lui indique qu'il y a une baisse aussi des subventions de l'État et des partenaires.

M. Jean-Marie LABADIE évoque le problème des ressources financières des communes. Il considère que la commune dispose d'un levier en matière de tourisme qui n'a pas suffisamment été exploité. M. le Maire considère que la politique environnementale forte que mène la commune est un atout à long terme pour le tourisme. M. Jean-Marie LABADIE remarque que cela manque de réflexion en matière de projets touristiques ; il aurait souhaité que ces sujets soient mieux intégrés. M. le Maire rappelle néanmoins que la compétence tourisme sera transférée à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **N° 16-034 . VOTE BUDGET PRINCIPAL 2016**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants, L2311-1 à L2343-2 relatifs aux finances et budgets communaux ;

**Vu** la nomenclature comptable M 14 applicable à ce type de budget ;

M. le Maire présente les propositions par chapitre :

#### **Section d'Investissement :**

##### **En dépenses :**

Chapitre 040 : Travaux en régie : 20 000 €.

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : 60 000 € correspondant au financement par avance du Syndicat Départemental d'Electrification d'une partie de l'éclairage public.

Chapitre 16 : Remboursement des emprunts : 160 893 €.

Chapitre 20 : Frais d'études : 45 000 € comprenant les études de programmation de l'extension du groupe scolaire, le PLU et l'étude relative à l'accessibilité de la Mairie et bâtiments annexes.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 3 189 295 €.

. Acquisitions de terrains : 160 000 € correspondant au terrain Rue de la Gare appartenant au Département.

. Réhabilitations secteur Poumon Vert : 30 000 €.

. Réparations et mise en accessibilité bâtiments communaux : 108 000 €.

. Extension cantine scolaire et mise aux normes : 389 719 €.

. Extension groupe scolaire (réserves) : 1 408 745 €.

. Construction Club House Football : 328 060 €.

. Liaisons douces et mise en sécurité et accessibilité (Convention d'Aménagement de Bourg 2014 et 2015) : 467 646 €.

. Voirie : 100 000 €.



- . Enfouissement lignes électriques : 66 142 €.
- . Eclairage public : 60 983 €.
- . Matériels et outillages : 20 000 €.
- . Véhicule : 30 000 €.
- . Bureautique, Informatique et mobiliers (école et commune) : 20 000 €.

Chapitre 23 : Avances sur travaux : 86 600 €.

**En recettes :**

Chapitre 001 : Excédent antérieur reporté : 552 131 €.

Chapitre 021 : Autofinancement : 1 050 000 €.

Chapitre 10 : Réserves, taxe d'aménagement et FCTVA : 1 393 213 €.

Chapitre 13 : Subventions Département, Région et Etat : 446 444 €.

Chapitre 16 : Emprunt : 60 000 €.

CHAPITRE	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2016
040	Travaux en régie	20 000,00
041	Opérations patrimoniales	60 000,00
16	Remboursement d'emprunt	160 893,00
20	Frais d'études	45 000,00
21	Travaux et immobilisations corporelles	3 189 295,00
23	Avances et acomptes sur travaux	86 600,00
	<b>TOTAL</b>	<b>3 561 788,00</b>

CHAPITRE	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2016
001	Solde d'exécution reporté	552 131,05
041	Opérations patrimoniales	60 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 050 000,00
10	Dotations, fonds, réserves	1 393 212,95
13	Subventions	446 444,00
16	Emprunt	60 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>3 561 788,00</b>

**Section de Fonctionnement**

CHAPITRE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2016
011	Charges à caractère général	865 345,00
012	Charges de personnel	1 780 000,00
014	Recettes en atténuation	20 000,00
65	Autres charges de gestion courante	357 597,00
66	Charges financières	56 345,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 050 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>4 131 287,00</b>

CHAPITRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2016
013	Atténuation de charges et opérations d'ordre	29 999,91
042	Travaux en régie	20 000,00

70	Produits de service	462 866,00
73	Impôts et taxes	1 758 963,00
74	Dotations et participations	730 498,00
75	Autres produits de gestion courante	1 035 000,00
76	Produits exceptionnels	10 000,00
77	Excédents reportés	83 960,09
	<b>TOTAL</b>	<b>4 131 287,00</b>

Après lecture chapitre par chapitre, dans chacune des deux sections, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, et 5 ABSTENTIONS (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Isabelle FORTIN, Mme Sophie BRANA par pouvoir à M. Didier DEYRES, M. Philippe PAQUIS par pouvoir à Mme Isabelle FORTIN),

**ADOPTE** le budget « Principal » 2016 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :

- 4 131 287,00 € en section de fonctionnement,
- 3 561 788,00 € en section d'investissement.

Mme Isabelle FORTIN demande des explications sur l'évolution de la masse salariale (+ 100 000 € par rapport à 2015). M. le Maire explique qu'il y a une évolution automatique due aux avancements d'ancienneté et de grades, auxquels se rajoutent les renforts en personnel à l'école.

M. Didier DEYRES considère que le budget consacré à la voirie (100 000 €) est trop faible. M. le Maire en convient, il faudra faire plus à l'avenir.

Mme Isabelle FORTIN relève que les ressources fiscales sont plus importantes (+ 100 000 €). M. le Maire lui répond qu'il s'agit de la base d'imposition qui évolue, la commune ayant plus de population.

#### **N° 16-035 . FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL DEMANDE AU TITRE DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ**

- Vu** la délibération n° 15-101 adoptant l'Agenda d'Accessibilité Programmé et le programme prévisionnel des travaux ;
- Vu** la délibération n° 15-130 adoptant le projet et sollicitant la DETR pour les travaux d'accessibilité sur les bâtiments publics ;
- Vu** l'article 159 de la Loi de Finances créant le Fonds de soutien à l'investissement public local et le courrier émanant de la Sous-Préfecture reçu le 25 février 2016 à ce sujet ;

Dans la cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé, plusieurs opérations de mises aux normes sont à réaliser dès 2016.

Elles ont été définies et estimées comme suit :

- . la mise aux normes de la salle de réunion de la Garenne : 13 900 € HT ;
- . la mise aux normes des sanitaires de la salle des fêtes incluse dans la Convention d'Aménagement de Bourg : 35 394 € HT ;
- . la mise aux normes de l'Eglise Saint Seurin : 7 263 € HT.

Le Plan de Financement (en € HT) est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux	56 557,00	DETR (Taux de 35 %)	19 794,95
Mise aux normes des WC salle des fêtes	35 394,00	Subvention du Département de la Gironde	11 972,00
Mise aux normes salle réunions la Garenne	13 900,00	Fonds soutien investissement public local	13 573,68
Mise aux normes de l'église Saint-Seurin	7 263,00		
		FCTVA (taux de 16,404 %)	11 557,77
		Autofinancement et/ou emprunt	27 650,00
<b>Sous-Total</b>	<b>56 557,00</b>		
TVA	14 091,40		
<b>TOTAL</b>	<b>84 548,40</b>	<b>TOTAL</b>	<b>84 548,40</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- APPROUVE** le plan de financement de l'opération « Travaux d'Accessibilité » décrit ci-dessus.
- SOLLICITE** l'État pour le financement de ces travaux au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public local à hauteur de 13 573,68 €.
- CHARGE** M. le Maire de lancer l'opération « Travaux d'Accessibilité » et de signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Les crédits nécessaires seront à inscrire au budget principal 2016.

M. Didier DEYRES rappelle qu'en matière de travaux d'accessibilité, la mairie n'est toujours pas prévue. M. le Maire lui indique qu'elle a été prévue dans le cadre de l'Agenda, la loi donne des délais supplémentaires. Il faut également attendre les décisions en matière de subventions.

#### **N° 16-036 . ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2016**

**Vu** l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2321-1 ;

**Vu** le projet de budget 2015 ;

**Considérant** l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité ;

**Ayant** entendu l'exposé de son rapporteur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, 21 POUR et 2 CONTRE (Mme Isabelle FORTIN et M. Philippe PAQUIS par pouvoir à Mme Isabelle FORTIN),

**DÉCIDE** d'attribuer aux associations suivantes pour l'exercice 2016, les subventions telles que figurant ci-dessous sous réserve de la réception des pièces demandées par la municipalité (ces montants ne valorisent pas la mise à disposition des locaux) :

Nom de l'Association Bénéficiaire	Montant (en euros)
Amicale du Personnel	762 €
A'PERC'UT	600 €

Arts et Loisirs	300 €
Association Départementale Jeunes Sapeurs-Pompiers	200 €
AS Porge Tennis	3 000 €
Autour des Mots	300 €
Bad'O'Porge	300 €
Subvention exceptionnelle	200 €
Camarades de Combat	200 €
Comité de Jumelage	610 €
Subvention exceptionnelle	1 000 €
École de Musique Mozart	3 600 €
Subvention exceptionnelle	500 €
École Pour Nos Enfants	200 €
FCPE Section Le Porge	200 €
Genêts d'Or	610 €
Subvention exceptionnelle	200 €
Gymnastique Volontaire	600 €
Judo-Club Butsukari	3 100 €
Le Porge Loisirs	1 300 €
Subvention exceptionnelle	450 €
Lous Tchancayres Pourgins	300 €
Mayscène	300 €
Moto Cross	300 €
Subvention exceptionnelle	300 €
Multi S'Porge	400 €
Pétanque Porgeaise	400 €
Porge-Océan Surf Club	1 300 €
Subvention exceptionnelle	200 €
Prévention Routière	50 €
Self Défense Krav Maga	300 €
Sports Loisirs Le Porge	400 €
USTP Football	3 600 €
Subvention exceptionnelle	1 300 €
S'Ouvrir aux Langues	200 €
Zumbella	400 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 982 €</b>

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 qui a été voté ce même jour.

M. Didier DEYRES demande si les associations ont fourni toutes les pièces à la mairie. Mme Martine DUBERNET lui indique que non mais qu'elle propose le vote des subventions qui ne seront ensuite versées que lorsque les dossiers seront complets. M. Didier DEYRES relève qu'il n'y a pas de subvention pour l'association Harmonie Sainte-Cécile. Mme Martine DUBERNET lui indique que cette association n'en souhaite pas.

M. Jean-Marie LABADIE déplore que les subventions aillent moins aux activités culturelles ; il serait bien d'équilibrer davantage. A Lacanau, ainsi que dans les communes plus au sud, ils ont réussi à proposer des projets culturels intéressants et pas forcément élitistes.

Mme Isabelle FORTIN demande comment sont estimées les sommes proposées aux associations. M. le Maire répond que cela se fait sur la base de leur demande. Mme Isabelle FORTIN cite le cas de l'association « Autour des Mots » qui pourrait prétendre à avoir une subvention plus importante. Mme Martine DUBERNET lui indique que cette association n'a pas déposé de dossier, donc elle propose de reconduire sa subvention au même niveau.

Mme Isabelle FORTIN demande à quoi correspondent les subventions exceptionnelles. Mme Martine DUBERNET apporte des précisions :

- . pour Bad'O'Porge : achat d'une table de ping-pong ;
- . pour Comité de Jumelage : réception du Comité de Laruns ;
- . pour École de Musique Mozart : fête de la musique ;
- . pour Club des Genêts d'Or : 40 ans du club ;
- . pour Le Porge Loisirs : fête de Saint-Seurin ;
- . pour Moto Cross : travaux re-homologation du circuit ;
- . pour Porge Océan Surf Club : voyage au Pays Basque ;
- . pour USTP Football : fête du 13 juillet.

M. Didier DEYRES indique que l'an dernier, la subvention de Le Porge Loisirs était plus importante. Mme Martine DUBERNET lui répond que cela sera vérifié.

### **N° 16-037 . GRILLE INDICIAIRE DE RÉMUNÉRATION DES SAUVETEURS AQUATIQUES RECRUTÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2016**

M. le Maire explique que dans le cadre de l'organisation des secours et de la surveillance des plages pour la prochaine saison estivale, il a été proposé par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Plages, une refonte de l'espace indiciaire du cadre d'emploi des Éducateurs des Activités Physiques et Sportives et la modification des grilles de rémunération existantes.

Elle est la suivante :

#### **GRILLE DE REMUNERATION DES SAUVETEURS AQUATIQUES -2016**

##### **SAUVETEURS AQUATIQUES EQUIPIERS - Cadre d'emploi des Educateurs APS ( CAT B. ).**

Ancienneté Au sein du SIVU	Echelon	Nouvel Espace Indiciaire IB-IM	Ancien Espace Indiciaire	Avancement Mini	Avancement Maxi
De 0 an à 2 ans	1 <sup>er</sup>	340-321	325-310	2 ans	3 ans
3 ans	2 <sup>ème</sup>	347-325	333-316	1 an	2 ans
4 ans	3 <sup>ème</sup>	359-334	359-334	1 an	2 ans
5 ans	4 <sup>ème</sup>	374-345	374-345	1 an	2 ans
6 ans	5 <sup>ème</sup>	393-358	393-358	1 an	2 ans
7 ans	6 <sup>ème</sup>	418-371	418-371	1 an	2 ans
8 ans	7 <sup>ème</sup>	444-390	436-384		

#### **LAC**

##### **ADJOINT CHEF DE POSTE LAC - Cadre d'emplois des Educateurs APS**

Ancienneté Dans les fonctions	Echelon	Nouvel Espace Indiciaire IB-IM	Ancien Espace Indiciaire	Avancement Mini	Avancement Maxi
De 0 an à 2 ans	1 <sup>er</sup>	444-390	418-371	2 ans	3 ans
3 ans	2 <sup>ème</sup>	450-395	436-384	1 an	2 ans
4 ans	3 <sup>ème</sup>	457-400	457-400	1 an	2 ans
	4 <sup>ème</sup>	486-420	486-420		

##### **CHEF DE POSTE LAC- Cadre d'emplois des Educateur APS**

Ancienneté Dans les fonctions	Echelon	Nouvel Espace Indiciaire IB-IM	Ancien Espace Indiciaire	Avancement Mini	Avancement Maxi
De 0 an à 2 ans	1 <sup>er</sup>	493-425	493-425	2 ans	3 ans
3 ans	2 <sup>ème</sup>	518-445	518-445	1 an	2 ans
	3 <sup>ème</sup>	551-468	551-468		

## OCEAN

### ADJOINT CHEF DE POSTE OCEAN – Cadre d'emplois Educateur APS

Ancienneté Dans les fonctions	Echelon	Nouvel Espace Indiciaire IB-IM	Ancien Espace Indiciaire	Avancement Mini	Avancement Maxi
De 0 an à 2 ans	1 <sup>er</sup>	450-395	430-380	2 ans	3 ans
3 ans	2 <sup>ème</sup>	457-400	450-395	1 an	2 ans
4 ans	3 <sup>ème</sup>	469-410	469-410	1 an	2 ans
	4 <sup>ème</sup>	497-428	497-428		

### CHEF DE POSTE OCEAN – Cadre d'emplois Educateur APS

Ancienneté Dans les fonctions	Echelon	Nouvel Espace Indiciaire IB-IM	Ancien Espace Indiciaire	Avancement Mini	Avancement Maxi
De 0 an à 2 ans	1 <sup>er</sup>	524-449	524-449	2 ans	3 ans
3 ans	2 <sup>ème</sup>	555-471	555-471	1 an	2 ans
	3 <sup>ème</sup>	585-494	585-494	1 an	2 an
	4 <sup>ème</sup>	614-515			

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DÉCIDE** d'adopter pour la saison 2016 la grille indiciaire ci-dessus.

**CHARGE** M. le Maire d'en informer M. le Président du SIVU Plages pour suite à donner.

Les crédits nécessaires sont à inscrire d'office sur le budget principal 2016.

M. Martial ZANINETTI demande combien de maîtres-nageurs seront là pour la saison. M. Frédéric MOREAU rappelle que les CRS ne seront présents que du 20 juillet au 22 août (ils sont mobilisés pour l'Euro 2016). Il y aura 7 civils en avant-saison, 9 civils en juillet et août et 8 civils en après-saison. Il faut s'attendre à ne plus avoir de CRS à terme. La Cour des Comptes a stipulé que la surveillance des plages n'entre pas dans le champ des missions des CRS.

M. Jean-Marie LABADIE évoque le problème de sécurité (au-delà de la baignade surveillée) que cela pose. M. Frédéric MOREAU en convient, le pouvoir de police ne s'exercera plus sur la plage ; c'est un vrai problème qui a déjà été soulevé.

### N° 16-038 . APPEL À PROJET « ACCOMPAGNEMENT DES DÉMARCHES AGENDA 21 LOCAL » APPROBATION DE NOUVELLES ACTIONS POUR L'AGENDA 21 COMMUNAL

**Vu** la délibération du 30 mars 2009 sur le lancement d'un Agenda 21 Local ;

**Vu** la délibération n°11-081 du 28 juin 2011 sur l'approbation de l'Agenda 21 de la commune du Porge ;

M. le Maire rappelle que l'Agenda 21 Local mis en place répond à des objectifs de préservation d'un environnement local menacé par la pression démographique et touristique et du cadre de vie des habitants

Elaboré en concertation avec les parties prenantes, il propose un programme d'actions reconnu par le Ministère de l'environnement depuis le mois de juin 2011. La logique d'amélioration continue dans laquelle il s'inscrit invite à la mise en œuvre de nouvelles actions. Ainsi, trois actions vont être lancées sur l'année 2016. Il

s'agit de la mise en place d'un « Drive poubelles », de la création de jardins partagés, et du financement d'un poste d'ingénierie pour l'animation de l'Agenda 21.

L'appui non négligeable des partenaires techniques et financiers dans le déroulement des actions de grandes envergures apporte une aide précieuse à la commune. C'est pourquoi, dans le cadre de l'appel à projets « Accompagnement des démarches Agenda 21 local d'Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes » lancé par l'Etat, elle sollicite une subvention pour la réalisation de ces trois actions.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, 19 POUR et 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Isabelle FORTIN, Mme Sophie BRANA par pouvoir à M. Didier DEYRES, M. Philippe PAQUIS par pouvoir à Mme Isabelle FORTIN),

**S'ENGAGE** dans la mise en œuvre des actions définies dès l'année 2016.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'appel à projets et à effectuer les demandes de subventions auprès des collectivités territoriales et des institutions diverses.

**SOLLICITE** la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement à hauteur de 24 000 € dans le cadre de l'appel à projets.

M. Didier DEYRES demande si le poste est un CDD. M. Martial ZANINETTI explique qu'il s'agit d'une prise en charge d'une partie du salaire une seule fois sur un poste permanent.

M. Didier DEYRES demande qui va s'occuper des Jardins Partagés. M. Martial ZANINETTI lui répond qu'un groupe de travail s'est constitué suite à l'annonce parue dans le bulletin d'information « Générations ». Une association va être créée et la mairie prépare les conventions de mise à disposition des terrains. M. Didier DEYRES suppose qu'il y a quelques travaux à faire. M. Martial ZANINETTI le confirme ; il s'agit de la clôture, d'un forage, de labours.

Mme Isabelle FORTIN note que les montants des subventions pourraient être plus importants. M. Martial ZANINETTI indique qu'il s'agit des montants de subventions maximum que la municipalité puisse obtenir.

M. Jean-Marie LABADIE émet quelques réserves sur le « drive-poubelle ». Cette opération lui apparaît ponctuelle, il déplore le manque d'une vue s'ensemble sur le territoire sur ces questions. M. Frédéric MOREAU considère que cette opération, portée par la Communauté de Communes, le Département et peut-être la Région est innovante. Elle n'est pas ponctuelle. M. Jean-Marie LABADIE informe que cette solution le gêne dans la mesure où le problème est plus large, celui des personnes qui ne consomment pas sur place et qui déposent leurs déchets. M. Martial ZANINETTI comprend ces réserves. Néanmoins, ce projet s'inscrit bien dans une politique plus globale menée depuis trois ans, validée par le Département, la Région et nos partenaires le GIP Littoral Aquitain et l'ONF.

M. Jean-Marie LABADIE évoque aussi les coûts d'entretien. M. Martial ZANINETTI lui indique que cette problématique a été intégrée. Les investissements à réaliser devraient faire baisser les coûts de fonctionnement. M. Jean-Marie LABADIE demande à considérer le problème de façon plus globale et notamment de réfléchir aux revenus du tourisme.

M. Didier DEYRES s'inquiète des déchets apportés par les cyclistes qui seront amenés par la nouvelle piste Bourg/Océan. M. Jean-Marie LABADIE lui répond que ces risques sont bien moindres avec les vélos.

## **N° 16-039 . ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES EN SECTEUR DOMANIAL PROGRAMME 2016**

M. le Maire présente le détail et les caractéristiques du programme 2016 établi par l'ONF (maître d'œuvre désigné dans le cadre du Plan-Plage) proposé pour approbation aux deux autres partenaires financiers (le département et la commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, 19 POUR et 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Isabelle FORTIN, Mme Sophie BRANA par pouvoir à M. Didier DEYRES, M. Philippe PAQUIS par pouvoir à Mme Isabelle FORTIN),

**DONNE SON AVAL** sur le programme 2016, suivant sous réserve de :

- . la mise en place d'un protocole de réception de travaux avant saison, pendant la saison et après la saison ;
- . la fourniture des pièces justificatives des dépenses réalisées en matériels et fournitures ainsi que des bordereaux détaillés des heures de ramassage des déchets collectés :

I. Voirie et parking.....	7 330,00 €
II. Accueil et information.....	13 151,20 €
III. Propreté.....	35 186,00 €
IV. Accès plage.....	22 505,00 €
V. Sauvegarde des sites.....	12 250,00 €
VI. Divers .....	3 750,00 €
Se rajoutent les honoraires d'encadrement ONF.....	<u>15 827,80</u>
Récapitulatif du programme.....	110 000,00 €
Dont en entretien courant.....	84 000,00 €
Dont en entretien périodique.....	26 000,00 €

**CONVIENT** de ne participer qu'à hauteur maximale de 59 200 € dont 43 625 € en espèces et 15 575 € en équivalent de travaux en nature en régie communale.

**CHARGE** M. le Maire de donner suite et d'en informer l'ONF.

Les crédits nécessaires sont inscrits d'office au budget communal 2016 en section de fonctionnement (chapitre 011).

#### **N° 16-040 . PROGRAMME 2016 ENTRETIEN ET AMÉLIORATION DES PISTES CYCLABLES EN FORÊT DOMANIALE**

M. le Maire présente le programme 2016 des travaux proposés par l'ONF concernant les pistes cyclables.

Le montant global du programme minimum s'élève à 6 500,00 € et concerne l'entretien courant à hauteur de 4 800,00 € et l'entretien périodique à hauteur de 1 700,00 €.

Le plan de financement intégrerait :

▸ Subventions du département .....	1 640,00 €
▸ Participation de la commune.....	<u>4 860,00 €</u>
▸ Pour une dépense globale de.....	6 500,00 €

Appelé à en délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, 19 POUR et 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Isabelle FORTIN, Mme Sophie BRANA par pouvoir à M. Didier DEYRES, M. Philippe PAQUIS par pouvoir à Mme Isabelle FORTIN),

**DÉCIDE** de donner son accord pour la réalisation des travaux projetés avec une participation communale de 4 860,00 €.

**CHARGE** M. le Maire de donner suite.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.



Mme Martine DUBERNET demande quand vont démarrer les travaux de la piste cyclable Bourg/Océan. M. le Maire répond qu'ils ont démarré le 1<sup>er</sup> avril et qu'elle sera praticable avant la saison. Il y aura un peu de décalage sur l'installation de la passerelle au-dessus du canal mais la piste sera ouverte avant. M. Jean-Marie LABADIE estime que cette opération est logique dans le cadre de la réduction du parking.

#### **N° 16-041 . ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA GARE : CESSION DE LOT**

**Vu** les délibérations successives du Conseil Municipal :

- . du 30 novembre 2006 décidant de réaliser une zone d'activités mixtes en domaine privé communal ;
- . du 21 janvier 2008 retenant la dénomination de ZAE de la Gare ;
- . du 26 février 2009 fixant le prix de vente des terrains (40 € HT le m<sup>2</sup>) ;
- . du 30 avril 2009 attribuant un certain nombre de lots ;
- . du 31 juillet et du 1<sup>er</sup> octobre 2009, du 25 février, du 1<sup>er</sup> avril, du 27 mai, du 30 septembre, du 9 novembre, du 20 décembre 2010, du 27 janvier, du 28 février, du 28 juin 2011 et du 15 novembre 2011 ; du 14 février 2012 ; du 28 juin 2012 ; du 30 mai 2013 ; du 27 juin 2013 ; du 14 novembre 2013 ; du 20 novembre 2014 ; du 27 mai 2015 ; du 26 novembre 2015 ; du 27 janvier 2016 ;

**Vu** l'avis du service des domaines du 15 décembre 2015 ;

**Considérant** le cahier des charges établi parallèlement afin de définir les clauses particulières d'utilisation et d'occupation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**PROPOSE** d'attribuer le lot dans les conditions suivantes :

Lot n°	Superficie m <sup>2</sup> environ	Montant € HT	Acquéreur prioritaire
16	848 x 48 €	50 736 €	SCI PRESTIMMO 16 ZAE de la Gare 33680 LE PORGE

**DÉFINIT** comme suit les conditions particulières :

- . valant critères d'attribution ou clauses suspensives devant être respectées par les candidats accédant à la propriété ;

› Droits de regard de la commune, venderesse :

- . en cas d'incapacité financière ou matérielle pour le candidat acquéreur d'obtenir le permis de construire (raison familiale, professionnelle ou cas de force majeure) dûment appréciée, la promesse d'achat ne pouvant être concrétisée, le lot reviendra à la commune qui le proposera à un autre candidat inscrit en liste d'attente ;
- . dans le cas d'une situation ultérieure à l'acte définitif d'achat, tout projet de réorientation professionnelle ou à caractère privé entraînera systématiquement l'obligation de faire appliquer le droit de préemption pour la commune, de rachat du terrain ou (et) de l'immeuble compte tenu de l'avis d'évaluation du service de France Domaines.

**CHARGE** M. le Maire d'engager avec chaque candidat accédant à la propriété toutes les démarches utiles en vue de la signature d'une promesse d'achat auprès du Notaire choisi par la commune.

**AUTORISE** M. le Maire à signer les actes nécessaires à la vente.

M. Didier DEYRES demande des précisions. M. Martial ZANINETTI explique qu'il s'agit de la société PRESTIBAT. M. Didier DEYRES évoque la possible situation de cette société en liquidation. M. Martial ZANINETTI examinera ce point. M. le Maire ajoute que le notaire fera aussi le point sur cette situation.

## **N° 16-042 . CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS AU CAMPING MUNICIPAL SAISON 2016**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, livre 2 « administration et services communaux », titre 2 « services communaux », chapitre 1 « régies municipales » et notamment ses articles R 2221.28 et R 221.72 relatifs aux conditions affectant le recrutement du personnel des régies dotées de la seule autonomie financière ;

**Vu** sa délibération du 30 mars 2006 instaurant la régie municipale pour l'exploitation directe du service public à caractère commercial du camping municipal « La Grigne », ainsi que le règlement intérieur qui y est annexé ;

**Considérant** que le personnel est soumis à un statut de droit privé en raison du caractère commercial du service ;

**Prise** en considération la convention collective de l'Hôtellerie de Plein Air identifiée sous le numéro 3271 et les divers avenants qui s'y rattachent ;

**Sur** avis favorable du conseil d'exploitation de la régie formulé en sa séance du 04 avril 2016 qui propose les profils d'emploi, les effectifs nécessaires pour la saison 2016 et les modalités de recrutement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DÉCIDE** de créer les emplois suivants, à caractère saisonnier pour l'été 2016, au camping municipal :

### **Agents d'accueil placiers : personnel d'accueil**

**Définition de l'emploi** : ils procèdent à l'accueil des touristes, à l'inscription des arrivants, à l'attribution des emplacements sur le terrain, au contrôle des personnes qui entrent dans le camping, répondent au téléphone, notent les communications, assurent la levée, la distribution du courrier et éventuellement la perception du règlement des séjours, sous l'autorité directe du directeur.

**Catégorie, coefficient hiérarchique** : 2<sup>ème</sup> catégorie de la CC n° 3271 coefficient de 110.

**Nombre de postes** : 10

1 poste du 04 juin au 04 septembre

1 poste du 27 juin au 11 septembre

2 postes du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août

1 poste du 27 juin au 04 septembre

1 poste du 04 juillet au 31 août

1 poste du 04 juillet au 04 septembre

1 poste du 09 juillet au 31 août

1 poste (à 24h) du 1<sup>er</sup> avril au 26 juin

1 poste (à 24h) du 1<sup>er</sup> au 30 septembre

**Profil du poste** : bonne présentation, maîtrise de l'informatique, maîtrise de l'anglais, allemand apprécié.

Possibilité d'effectuer des heures supplémentaires à raison de 40 heures au total et au plus par semaine sur la pleine saison (5 à 6 semaines) et de les récupérer en fin de période.

### **2 employés administratifs**

**Définition de l'emploi** : ils ou elles devront posséder une formation d'employé spécialisé (tenue de la caisse, travaux de transcription et de classement, suivi de la correspondance et des réservations), travailleront sous les directives de la directrice, ils seront amenés à la seconder ou à la remplacer en cas de besoin.

**Catégorie, coefficient hiérarchique** : 3<sup>ème</sup> catégorie, coefficient retenu de 140.

**Nombre de postes** : 2

1 poste du 29 mars au 30 septembre

1 poste du 27 juin au 31 août

Profil des postes : connaissances en matière de comptabilité, maîtrise du logiciel UNICAMP et aptitude à l'encadrement.

Possibilité d'effectuer des heures supplémentaires à raison de 40 heures au plus par semaine sur la pleine saison (5 à 6 semaines) et de les récupérer en fin de période.

#### **Hommes et femmes toutes mains. Ménage. Entretien**

Définition de l'emploi : ils ou elles seront affectés à l'entretien des sanitaires ainsi qu'à toutes tâches d'entretien général du camping.

Nombre de postes :

. Pour le ménage : 14

2 postes du 07 mars au 16 octobre

2 postes du 06 juin au 04 septembre

3 postes du 27 juin au 28 août

1 poste du 27 juin au 04 septembre

1 poste du 27 juin au 21 août

1 poste du 02 juillet au 28 août

4 postes du 09 juillet au 21 août

. Pour l'entretien du site (papiers, poubelles) :

1 poste du 27 juin au 31 août

1 poste du 1<sup>er</sup> avril au 31 août

Profil des postes : travail par équipe, horaires déterminés par le directeur ou son assistant en fonction des besoins.

Personne sérieuse, travailleuse et motivée. Pas de repos le samedi.

Il faudra 3 personnes au minimum avec le permis B pour l'entretien du site.

#### **Conditions particulières pour l'ensemble de ces emplois**

Possibilité d'hébergement sur place avec gratuité de l'emplacement et des installations sanitaires mises à disposition (tout accompagnant paiera naturellement tarif plein et sera soumis à l'autorisation de la direction).

**CHARGE** M. le Maire de procéder au recrutement des agents selon les dispositions prévues sur la convention collective nationale de l'Hôtellerie de Plein Air et ses mises à jour successives et de signer les contrats à intervenir.

Les crédits correspondant aux salaires et charges sociales sont inscrits au budget 2016 « Régie SPIC Camping ».

#### **N° 16-043 . FIXATION DES REDEVANCES POUR LES COMMERÇANTS CAMPING MUNICIPAL SAISON 2016**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L1311-1 relatif aux dépendances immobilières du domaine public communal et L2241-1 concernant la gestion des biens lui appartenant ;

**Vu** l'ordonnance ministérielle du 1<sup>er</sup> décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence dans les domaines du commerce et de l'industrie ;

**Considérant** qu'il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer les modalités d'occupation des locaux rattachés à l'exploitation du service public commercial du camping municipal et notamment les bâtiments destinés aux différents commerces d'accompagnement, pendant la période d'ouverture saisonnière ;

**Vu** l'avis favorable du conseil d'exploitation dans sa séance du 04 avril 2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DÉCIDE** de proposer aux titulaires des contrats d'occupation de la saison 2016 une redevance basée sur :  
. forfait de 3 727,57 € HT pour les Pizzas à Emporter (M. COTTIN) ;  
. forfait de 632 € HT pour le local technique (UCPA) ;  
. forfait de 770 € HT pour le terrain où se trouve le cabanon de la société du loueur de vélos (NICE BIKE) ;

**CHARGE** M. le Maire de signer les contrats à caractère précaire et révocable (pour la saison estivale) avec les commerçants désignés.

Les recettes sont inscrites au budget 2016 de la régie autonome du camping.

#### **N° 16-044 . ANIMATIONS CAMPING MUNICIPAL SAISON 2016**

**Vu** la proposition d'animations des prestataires ASPONAT et Mme Anne FOLY ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil d'Exploitation dans sa séance du 04 avril 2016 ;

**Considérant** la nécessité de confier l'animation de la saison durant les mois de juillet et août à des animateurs compétents et diplômés d'État ;

L'entreprise ASPONAT propose des animations sportives journalières, kids-club, randonnées pédestres, cross, pour un montant de 7 565 € HT soit 9 068 € TTC.

Mme Anne FOLY, auto-entrepreneur propose des animations de « zumba » et « pilâtes » à raison de trois cours par semaine et deux soirées « Zumba Party » pour un montant de 1 980 € (non soumis à TVA).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**AUTORISE** M. le Maire à signer les contrats de prestation avec l'entreprise ASPONAT pour un montant de 7 565 € HT soit 9 068 € TTC et avec Mme Anne FOLY pour un montant de 1 980 € (non soumise à TVA).

Les dépenses sont inscrites au Budget 2016 de la régie autonome du camping.

#### **N° 16-045 . BAIL D'EXPLOITATION : ALIMENTATION GÉNÉRALE . SUPÉRETTE . PRESSE . PAPETERIE . PANIFICATION . VIENNOISERIE : AUTORISATIONS DU CAMPING MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L1311-1 relatif aux dépendances immobilières du domaine public communal et L2241-1 concernant la gestion des biens lui appartenant ;

**Vu** l'ordonnance ministérielle du 1<sup>er</sup> décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence dans les domaines du commerce et de l'industrie ;

**Considérant** qu'il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer les modalités d'occupation des locaux rattachés à l'exploitation du service public commercial du camping municipal et notamment les bâtiments destinés aux différents commerces d'accompagnement, pendant la période d'ouverture saisonnière ;

**Vu** l'appel à candidature publié dans le Sud-Ouest les 20, 24, 27 février et 02 mars 2016 ;

**Vu** les deux candidatures de la SARL HOLDING PLP et de la SAS NIANNING ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil d'Exploitation dans sa séance du 04 avril 2016 ;

M. le Maire rappelle les conditions du bail : il est établi sur 6 saisons soit de 2016 à 2021 pour la location de 3 bâtiments. Le loyer est global pour :

- . commerce d'alimentation générale ;
- . commerce de panification, viennoiserie ;
- . commerce de presse et librairie.

Une négociation financière ayant eu lieu pour la première année, vu l'investissement très important en matériel, les loyers s'établissent comme suit :

- . année 2016 : 19 424,53 € HT ;
- . année 2017 : 24 424,53 € HT ;
- . années 2018, 2019, 2020 et 2021 : 29 424,53 € HT.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, 19 POUR et 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Isabelle FORTIN, Mme Sophie BRANA par pouvoir à M. Didier DEYRES, M. Philippe PAQUIS par pouvoir à Mme Isabelle FORTIN),

**DÉCIDE** d'attribuer le bail d'exploitation à SAS NIANNING, 33 ZAE de la Gare 33680 LE PORGE.

**CHARGE** M. le Maire de signer le bail d'exploitation pour les 3 locaux dans les conditions ci-dessus.

Les recettes sont inscrites au budget 2016 de la régie autonome du camping.

M. Didier DEYRES demande comment a été faite la sélection. M. le Maire précise qu'elle s'est effectuée sur dossiers après avis de publicité. M. Didier DEYRES considère que la baisse des loyers proposée est importante. M. Jean-Pierre SEGUIN précise que l'investissement est très important, de l'ordre de 50 000 €.

#### **N° 16-046 . COMPLÉMENTS DES TARIFS 2016 AU CAMPING MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses chapitres L 2221.1 et R 2221.1 et suivants, traitant des régies autonomes financières des services publics à caractère industriel et commercial ;

**Vu** l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation de la régie du camping municipal en sa séance du 4 avril 2016 concernant les compléments de tarifs suivants pour l'année 2016 ;

##### Tarifs boutique camping La Grigne (public) :

- . Porte-clés : 4,58 € HT, soit 5,50 € TTC
- . Sac de plage : 11,67 € HT, soit 14 € TTC
- . Peluche : 11,67 € HT, soit 14 € TTC
- . Cendrier de plage : 1,67 € HT, soit 2 € TTC
- . Casquette : 11,67 € HT soit 14 € TTC.

Il est proposé de faire des tarifs préférentiels de la boutique au personnel municipal. Cette remise correspond à une remise d'environ 25 % sur les tarifs publics :

##### Tarifs boutique camping La Grigne (tarifs préférentiels) :

- . Porte-clés : 3,42 € HT, soit 4,10 € TTC
- . Sac de plage : 8,75 € HT, soit 10,50 € TTC
- . Peluche : 8,75 € HT, soit 10,50 € TTC
- . Cendrier de plage : 1,25 € HT, soit 1,50 € TTC
- . Casquette : 10,83 € HT, soit 13 € TTC.

Tarifs mobil-home PMR Lou Grepin  
Tarifs similaires au Lou Pignot, Lou Pignada

Semaine		1 nuit	Week-end 2 nuits	3 nuits
01/04 au 22/04 :	365 €	52,14 €	93 €	130 €
23/04 au 10/06 et 10/09 et 30/09 :	505 €	72,14 €	124 €	166 €
11/06 au 01/07 et 27/08 au 09/09 :	625 €	89,29 €		
02/07 au 08/07 :	810 €	115,71 €		
09/07 au 15/07 et du 20/08 au 26/08 :	890 €	127,14 €		
16/07 au 29/08 :	940 €	134,29 €		

Tarif spécial pour location de mobil-homes de propriétaires :

02/07 au 08/07 : 670 €

09/07 au 15/07 et du 20/08 au 26/08 : 730 €

16/07 au 19/08 : 770 €

Il est accordé la gratuité du séjour des Maîtres-Nageurs Sauveteurs recrutés par la commune.

Il est proposé une somme forfaitaire de 100 € pour la saison pour les CRS affectés à la baignade surveillée du site du Gressier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

**VOTE** les tarifs ci-dessus pour la saison 2016.

Les recettes prévisionnelles seront inscrites sur le Budget camping 2016.

### QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire donne des informations concernant l'enquête publique sur le projet PLU. La désignation du Commissaire-Enquêteur a été faite, il s'agit de M. PEDEZERT. L'enquête aura lieu du 13 juin au 15 juillet 2016. Les permanences proposées sont, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, samedi de 9 h à 12 h, les : lundi 13 juin, samedi 18 juin, vendredi 24 juin, lundi 27 juin, vendredi 1<sup>er</sup> juillet, mardi 12 juillet, vendredi 15 juillet. M. Alain PLESSIS demande s'il est possible de prendre rendez-vous. M. le Maire précise qu'il faut se présenter, le Commissaire-Enquêteur ne prend pas de rendez-vous.

M. Martial ZANINETTI demande si les horaires de l'école vont être modifiés à la rentrée. M. le Maire consigne la question considérant l'absence de Mme Martine ANDRIEUX.

M. Didier DEYRES évoque la situation de deux personnes âgées qui ont des difficultés pour amener leurs poubelles au point de collecte. M. le Maire indique qu'une réponse a été faite par la CDC Médullienne qui est responsable de la collecte.

M. Didier DEYRES demande si une poubelle pourrait être installée devant la boulangerie. M. le Maire étudiera la question.

Mme Isabelle FORTIN évoque le problème de la sécurité aux abords de l'école et notamment sur le cheminement entre l'église et le parking. M. le Maire est effectivement au courant du problème. Il mettra en place une solution en intégrant plusieurs éléments (parkings notamment).

Intervention de M. Didier DEYRES :

« Dossier du Presbytère :

Gardons notre patrimoine : il faut abandonner ce projet, récupérer le terrain bradé et réaliser un nouveau projet éco citoyen.

Il est maintenant urgent de réaliser un nouveau bâtiment nécessaire aux différents services publics et autres (La Poste, une Médiathèque, des salles de réunions, l'Office de Tourisme, un distributeur de billets,...).

P.L.U. :

N'ayant pu assister au dernier conseil municipal, je souhaite donner mon avis sur le plan de zonage qui me paraît déraisonnable dans le sens où LE PORGE doit rester un village et non une ville dont nous ne voulons pas. En particulier sur l'intégration des nouveaux bâtiments et habitations R+2 en zone AU, avec les Bâtiments de France, les problèmes de voisinages, des parkings et surtout des prix qui s'apprécient déjà à plus de 200 € le m<sup>2</sup>. En fait pour le même montant par exemple 120 000 €, on avait 1 000 m<sup>2</sup> de terrain constructible, demain il n'y en aura plus que 500 m<sup>2</sup> et après-demain, il faudra payer 300 €/m<sup>2</sup> avec des loyers de plus de 1 000 €.

LE PORGE centre ne serait-il réservé qu'à une seule classe de personnes ?

Cela n'est pas acceptable. Combien vont coûter les logements sociaux non réalisés depuis 8 ans ?!

Comment nos enfants, les jeunes, vont-ils pouvoir rester habiter au PORGE ?

Ma proposition serait de garder en partie les terrains constructibles du POS actuel, uniquement ceux desservis par les réseaux existants en créant des poches pour éviter la multiplication des entrées, en intégrant des espaces verts (20 %), la sécurité incendie (50 m de la forêt) et 20 % de la surface constructible réservée à des organismes spécialisés dans la conception de logements sociaux ou à loyers modérés. Ainsi, cela permettrait de minimiser les pertes de terrains des propriétaires concernés par le P.L.U., un amortissement maximal des investissements d'équipements, des impôts supplémentaires par les nouvelles habitations sans aucune dépense publique, reste seulement à prescrire une gestion modérée des permis de construire à court et moyen termes.

C'est pourquoi je suis contre ce P.L.U. élaboré sans concertation avec les citoyens et imposé où finalement la MEDULLIENNE, le commissaire enquêteur ou le Préfet sauront prendre mon analyse en considération.

L'aménagement du Bourg :

Comment peut-on faire de tels travaux ?

Je suis déjà intervenu en réunion publique sur ce problème du virage devant l'Auberge du Porge où Vous, Monsieur Le Maire m'aviez répondu de ne pas m'inquiéter, que le bureau d'étude avait tout pris en compte.

Cela était prévisible et pourtant les travaux se font, les véhicules se croisent, certains s'arrêtent pour laisser passer ceux d'en face et éviter l'accident.

Mais jusqu'à quand ?

Faudra-il qu'un bus scolaire ou une famille subisse un carambolage mortel pour réaliser l'inconscience et l'irresponsabilité d'un tel aménagement ?

Mais que font Le Maire et les élus, car la responsabilité nous incombe, aussi, je me dois d'intervenir avant qu'il ne soit trop tard.

Quel gâchis ! Il aurait fallu réfléchir avant de se concerter pour trouver une solution assurant la sécurité, notamment pour la circulation douce prévue dans le PADD plutôt que de nier cette bombe à retardement qui nous sautera à la figure et nous coûtera très cher à tous.

Il n'est pas encore trop tard, mais il va falloir une nouvelle fois remettre la main à la poche et c'est bien dommage, tellement il y a de travaux et d'investissements en attente de financement pour un développement durable de notre village ».

M. le Maire prend acte mais ne souhaite pas apporter des réponses.

Mme Isabelle FORTIN demande si l'avis du Préfet a été rendu sur le projet du PLU. M. le Maire lui indique que non, mais que le dossier a reçu l'avis favorable de la Commission des Sites et l'avis favorable de la CDPNAF (Commission Départementale de Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers), toutes deux émanations des services de l'État.

La séance est levée à 20 h 30.

## NUMÉROTATION DÉLIBÉRATIONS

N° 16-010	Approbation du compte de gestion 2015 du budget principal
N° 16-011	Approbation du compte de gestion 2015 du budget bois et forêt
N° 16-012	Approbation du compte de gestion 2015 du budget camping
N° 16-013	Approbation du compte de gestion 2015 du budget ZAE
N° 16-014	Approbation du compte de gestion 2015 du budget transports scolaires
N° 16-015	Approbation du compte de gestion 2015 du budget eau et assainissement
N° 16-016	Approbation du compte administratif 2015 du budget principal
N° 16-017	Approbation du compte administratif 2015 du budget bois et forêt
N° 16-018	Approbation du compte administratif 2015 du budget camping
N° 16-019	Approbation du compte administratif 2015 du budget ZAE
N° 16-020	Approbation du compte administratif 2015 du budget transports scolaires
N° 16-021	Approbation du compte administratif 2015 du budget eau et assainissement
N° 16-022	Affectation des résultats de 2015 sur 2016 budget principal
N° 16-023	Affectation des résultats de 2015 sur 2016 budget bois et forêt
N° 16-024	Affectation des résultats de 2015 sur 2016 budget camping
N° 16-025	Affectation des résultats de 2015 sur 2016 budget ZAE
N° 16-026	Affectation des résultats de 2015 sur 2016 budget transports scolaires
N° 16-027	Affectation des résultats de 2015 sur 2016 budget eau et assainissement
N° 16-028	Vote budget bois et forêt 2016
N° 16-029	Vote du budget zone d'activités économiques 2016
N° 16-030	Vote du budget régie transports scolaires 2016
N° 16-031	Décision modificative n° 1 budget camping 2016
N° 16-032	Vote des taux des taxes locales pour 2016
N° 16-033	Vote des taux des taxes locales pour 2016



N° 16-034	Vote budget principal 2016
N° 16-035	Fonds de soutien à l'investissement public local demande au titre des travaux d'accessibilité
N° 16-036	Attribution de subventions aux associations pour 2016
N° 16-037	Grille indiciaire de rémunération des sauveteurs aquatiques recrutés pour la saison estivale 2016
N° 16-038	Appel à projet « Accompagnement des Démarches Agenda 21 Local » approbation de nouvelles actions pour l'Agenda 21 communal
N° 16-039	Entretien des équipements touristiques en secteur domanial programme 2016
N° 16-040	Programme 2016 entretien et amélioration des pistes cyclables en forêt domaniale
N° 16-041	Zone d'activités économiques de la gare : cession de lot
N° 16-042	Création d'emplois saisonniers au camping municipal saison 2016
N° 16-043	Fixation des redevances pour les commerçants camping municipal saison 2016
N° 16-044	Animations camping municipal saison 2016
N° 16-045	Bail d'exploitation : alimentation générale . supérette . presse . papeterie . panification . viennoiserie : autorisations du camping municipal
N° 16-046	Compléments des tarifs 2016 au camping municipal

### **SIGNATURES DU COMPTE-RENDU PAR LES ÉLUS**

<b>Prénom . Nom</b>	<b>Présence</b>	<b>Pouvoir</b>	<b>Signature</b>
Jésus VEIGA	X		
Martial ZANINETTI	X		
Martine ANDRIEUX	-	Annie FAURE	
Jean-Louis CORREIA	X		
Annie FAURE	X		
Alain PLESSIS	X		

Martine DUBERNET	X		
Jean BABINOT	-	Jean-Louis CORREIA	
Jean-Pierre DEYRES	X		
Annick CAILLOT	X		
Jean-Claude MANDRON	-	Jésus VEIGA	
Christiane BROCHARD	X		
Jean-Pierre SEGUIN	X		
Frédéric MOREAU	X		
Bénédicte PITON	-	Martial ZANINETTI	
Sylvie LESUEUR	-	Frédéric MOREAU	
Sonia MEYRE	-	Christiane BROCHARD	
Hélène PETIT	-	Martine DUBERNET	
Jean-Marie LABADIE	X		
Didier DEYRES	X		
Sophie BRANA	-	Didier DEYRES	
Philippe PAQUIS	-	Isabelle FORTIN	
Isabelle FORTIN	X		